

FOND DE PLAN
 Conformé sur la base du PCN 2012, de la EDL, LTC 2007, de l'ORS 2007, de l'Orthophoto 2007

- Limite communale
- Limite parcellaire
- ▣ Bâtiment existant
- ▣ PCN (ex 2012) : bâtiment existant / bâtiment supprimé
- ▣ EDL, LTC (ex 2007) : orthophoto (ex 2007) et des relevés de terrain (2012)
- ▣ Rues / Renseignements sectoriels ou temporaires
- ▣ Domaine de la voirie (espace non cadastré)
- Courbe de niveau

PROJET D'AMENAGEMENT GENERAL

▭ Délimitation du degré d'utilisation du sol

ZONES URBANISEES OU DESTINEES A ETRE URBANISEES

Zones d'habitation

- HAB-1 zone d'habitation 1
- HAB-2 zone d'habitation 2

Zones mixtes

- MIX-U zone mixte urbaine
- MIX-V zone mixte villageoise
- MIX-R zone mixte rurale

Zone de bâtiments et équipements publics

- BEP zone de bâtiments et équipements publics - stationnement

Zones d'activités

- ECO-1 zone d'activités économiques communale type 1
- ECO-2 zone d'activités économiques régionale type 1

Zone commerciale "In den Espen"

- COM zone commerciale

Zone spéciale

- SPEC zone spéciale - station service
- SPEC-GPA zone spéciale - GPA (Centre Intégré pour Personnes Agées)

Zone de sports et de loisirs

- REC zone de sports et de loisirs

Zone de jardins familiaux

- JAR zone de jardins familiaux

Représentation schématique du degré d'utilisation du sol pour les zones soumises à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"

COS	max	CUS	max
	min	min	min
CSS	max	DL	max
	min	min	min

ZONES DESTINEES A RESTER LIBRES

- AGR Zone agricole
- FOR Zone forestière *
- HOR Zone horticole
- PARC Zone de parc public
- VERD Zone de verdure

Simboles topographiques

* Les zones forestières sont indiquées sur base de l'ORS 2007 actualisée sur base de l'orthophoto 2007 et d'un inventaire de terrain parcellaire de 2011, dans et sur le pourtour direct des agglomérations et des extensions à urbaniser. La délimitation des zones forestières a été faite en fonction des zones d'agglomération et des forêts, le cas échéant, l'objet d'un examen sur le terrain.

ZONES SUPERPOSEES

- ▨ Zone soumise à un plan d'aménagement particulier "nouveau quartier"
- ▭ Zone délimitant les plans d'aménagement particulier approuvés
- ▭ Zone d'aménagement différé
- ▨ Zone de servitude "urbanisation"
- ▨ servitude "urbanisation - paysage"
- ▨ servitude "urbanisation - paysage in den Espen"
- ▨ servitude "urbanisation - milieu naturel"
- ▨ servitude "urbanisation - milieu naturel in den Espen"
- ▨ servitude "urbanisation - droit de passage"
- ▨ servitude "urbanisation - stationnement"
- ▨ servitude "urbanisation - bruit"
- ▨ servitude "urbanisation - milieu naturel Kourscht"
- ▨ Couloirs et espaces réservés
- ▨ couloir pour projets routiers
- ▨ couloir pour projets de mobilité douce
- ▨ Secteurs protégés d'intérêt communal
- ▨ secteur protégé de type "environnement communautaire"
- ▨ bâtiments protégés
- ▨ Zone de risques naturels prévisibles
- ▨ zone inondable

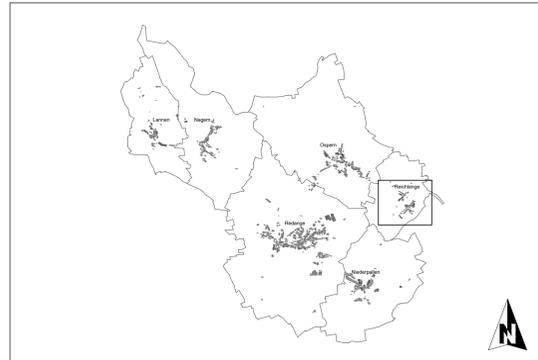
ZONES OU ESPACES DEFINIS EN EXECUTION DE DISPOSITIONS LEGALES, REGLEMENTAIRES OU ADMINISTRATIVES SPECIFIQUES RELATIVES

- ▨ à l'aménagement du territoire
- ▨ à la protection de la nature et des ressources naturelles
- NATURA 2000 Zone "habitat" LU0001013 Vallée de la frontière à Ueideange
- NATURA 2000 "Zone de protection oiseaux" LU0002014 Vallées de l'Albert de la Pal, et la Schwellbach, de l'Ausselbach et de la Wellerbach
- réserve naturelle
- ▨ à la protection des sites et monuments nationaux

INDICATIONS SUPPLEMENTAIRES (à titre indicatif et non exhaustif)

Biotope, habitats ou habitats d'espèces tombant sous le régime de l'article 17

Art. 17 habitat - habitats espèces protégés



Plan d'Aménagement Général - Ref. 56/011/2013
 Approbation du Ministre de l'Intérieur et à la Grande Région 06.06.2014
 Approbation du Ministre du Développement durable et des Infrastructures 30.04.2014

CO3 - ORIGINE MINISTRE DE L'ENVIRONNEMENT - DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG
 EDL, LTC - ORIGINE CADASTRE - DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2007)
 PCN - ORIGINE CADASTRE - DROITS RESERVES A L'ETAT DU GRAND DUCHÉ DE LUXEMBOURG (2012)

MATRE D'OUVRAGE:

COMMUNE DE REDANGE

PROJET:

PLAN D'AMENAGEMENT GENERAL

OBJET:

**Projet d'aménagement général:
Localité de Reichlange**

IND	Modifications ponctuelles	Referenz	Ministre de l'Intérieur	Développement Durable et des Infrastructures
1	"Auf den Toren"			
2				
3				
4				
5				

15.03.2018	I.G.	U.T.	1/2500	dwg	0619_VC_01_PAG	A
------------	------	------	--------	-----	----------------	---

TR-ENGINEERING
 ingénieurs-conseils
 86,88 rue de Régallité L-1456 LUXEMBOURG
 Tel.: (+352) 49 00 65 1 Fax: (+352) 49 25 38
 E-mail: e-mail@tr-engineering.lu www.tr-engineering.lu

CO3 s.à r.l.
 Concept C-O-nseil Communication
 en urbanisme, aménagement et environnement
 3, bd de l'Azette L-1124 LUXEMBOURG
 Tel.: (+352) 26 68 41 29 Fax: (+352) 26 68 41 27
 E-mail: info@co3.lu www.co3.lu